

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 7 JUILLET 2014 AU PROSPECTUS DE BASE
EN DATE DU 24 JUILLET 2013**



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 1.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Deuxième Supplément**") constitue un deuxième supplément et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 24 juillet 2013 (le "**Prospectus de Base**"), visé le 24 juillet 2013 par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-419, préparé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (l'"**Émetteur**" ou la "**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**") et relatif à son programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) d'un montant de 1.000.000.000 d'euros (le "**Programme**"), ainsi qu'avec le premier supplément en date du 31 janvier 2014, visé le 31 janvier 2014 par l'AMF sous le numéro 14-029, préparé par l'Émetteur. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Deuxième Supplément.

Le présent Deuxième Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Deuxième Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, à la suite de : (i) la dégradation de la notation à long terme de l'Émetteur et de la notation du Programme et (ii) l'approbation du compte administratif 2013 par le Conseil Régional de l'Émetteur.

Le présent Deuxième Supplément sera (a) publié sur les sites internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Émetteur (<http://www.regionpaca.fr/la-region/une-collectivite-territoriale/le-programme-emtn.html>) et (b) disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s).

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Deuxième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrés après la publication de ce Deuxième Supplément, soit jusqu'au 9 juillet 2014 (inclus).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Deuxième Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Deuxième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Deuxième Supplément prévaudront.

RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Deuxième Supplément

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 7 juillet 2014

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

27, place Jules Guesde

13002 Marseille

France

Représentée par : Michel Vauzelle

Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°14-370 en date du 7 juillet 2014 sur le présent Deuxième Supplément. Ce Deuxième Supplément a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du Règlement Général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de du Prospectus de Base, tel que complété par ce Deuxième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

SOMMAIRE

- I. Dégradation de la notation à long terme de l'Emetteur et de la notation du Programme. 4**
- II. Approbation du compte administratif 2013 4**

I. Dégradation de la notation à long terme de l'Émetteur et de la notation du Programme

A la suite de la dégradation de la notation à long terme de l'Émetteur et de la notation du Programme par l'agence de notation Fitch Ratings, le Prospectus de Base fait l'objet des modifications suivantes :

- en première page du Prospectus de Base, la phrase "*Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (Fitch)*" est supprimée et remplacée par "***Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings (Fitch)***".
- en pages 7 et 145 du Prospectus de Base, aux paragraphes B.17, les phrases "*L'Émetteur, noté par l'agence Fitch Ratings, bénéficie d'une notation long terme AA, perspective négative. Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings*" sont supprimées et remplacées par "***L'Émetteur, noté par l'agence Fitch Ratings, bénéficie d'une notation long terme AA-, perspective stable. Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings***".
- en page 106 du Prospectus de Base, le paragraphe 3.5 "*Notation long terme de l'émetteur*" est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

"La Région, notée par l'agence Fitch Ratings, bénéficie d'une notation long terme AA-, perspective stable reflétant l'affaiblissement des performances budgétaires de la région et des ratios d'endettement, dans un contexte de baisse des concours de l'Etat.

Les notes prennent également en compte des fondamentaux économiques solides et la qualité de la gestion de la région. La perspective stable prend en compte la baisse attendue des recettes de fonctionnement mais aussi la volonté de réduction du programme d'investissement de la région et la perspective d'une reprise économique progressive."
- en page 138 du Prospectus de Base, au paragraphe 2, la phrase "*Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (Fitch)*" est supprimée et remplacée par "***Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings (Fitch)***".

II. Approbation du compte administratif 2013

A la suite de l'approbation par le Conseil Régional de l'Émetteur du compte administratif 2013 lors d'une séance tenue le 27 juin 2014, le Prospectus de Base fait l'objet des modifications suivantes :

- en pages 8 et 146 du Prospectus de Base, aux paragraphes B.47, la phrase "*Aucun évènement récent pertinent aux fins de l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2012*" est supprimée et remplacée par "***Aucun évènement récent pertinent aux fins de l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur n'est intervenu depuis le 31 décembre 2013, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2013***".
- en pages 8 et 146 du Prospectus de Base, aux paragraphes B.48 :
 - le tableau intitulé "*Situation des finances publiques pour les deux derniers exercices budgétaires*" est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

Chiffres clefs	CA 2012	CA 2013
Recettes réelles d'investissement	115,4 M€	89,1 M€
Dépenses réelles d'investissement	536 M€	483,9 M€
Recettes réelles de fonctionnement	1.670,8 M€	1.673,8 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	1.294,6 M€	1.338,8 M€
Épargne brute	379,3 M€	346 M€
Dette au 31/12	1.810 M€	1.861 M€

- la phrase "*Aucun changement notable de la situation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2012, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2012*" est supprimée et remplacée par "***Aucun changement notable de la situation financière de la Région Provence-Alpes-Côte***".

d'Azur n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2013, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2013".

- en page 110 du Prospectus de Base, l'intitulé "Les comptes administratifs 2011 et 2012" est supprimé et remplacé par l'intitulé "Les comptes administratifs 2012 et 2013" et le paragraphe intitulé "compte administratif 2011" est supprimé et remplacé par le paragraphe intitulé "compte administratif 2012" figurant en page 113 à 115 du Prospectus de Base.
- en page 113 du Prospectus de Base, le paragraphe intitulé "compte administratif 2012" est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

Le compte administratif 2013 :

Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 673 788 711
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 338 764 561
Epargne brute (A-B) hors comptes 77,67 et 68	345 968 978
Recettes réelles d'investissement hors emprunt (C)	89 103 923
Dépenses réelles d'investissement hors emprunt (D)	483 890 136
Excédent/Déficit* (A-B)+(C-D)	-59 762 062

* correspond à l'emprunt net supplémentaire hors résultat

II - PRESENTATION GENERALE	II
2) BALANCE GENERALE	2

MANDATS EMIS

(y compris restes à réaliser N-1)

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses d'investissement - Total		673 660 744,62	367 880 019,26	1 041 540 763,88
Sous-total des opérations réelles		673 660 744,62		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	347 534,41		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	189 770 608,96		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations et c/204)	4 535 905,08		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	333 812 208,44		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	12 314 533,29		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	126 751 978,45		
	CHAP. D'OPERATION D'EQUIPEMENT (total)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	5 499 871,35		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	628 104,64		
45	OP. POUR COMPTE DE TIERS			
Sous-total des opérations d'ordre			367 880 019,26	
040	OPERATIONS D'ORDREE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		263 694 719,44	

041	OPERATIONS PATRIMONIALES		104 185 299,82	
-----	--------------------------	--	----------------	--

Pour information				
001 Solde d'exécution reporté N-1				402 721 382,91

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement - Total		1 338 764 561,08	266 052 000,87	1 604 816 561,95
Sous-total des opérations réelles		1 338 764 561,08		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 800 258,23		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	233 063 788,72		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	123 899,01		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	836 620 149,09		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 189 442,49		
66	CHARGES FINANCIERES	66 656 853,33		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 110 170,21		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 200 000,00		
Sous-total des opérations d'ordre			266 052 000,87	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		266 052 000,87	
Pour information				
002 Résultat de fonctionnement reporté N-1				

(1) Cette opération est sans réalisation et ne donne pas lieu à émission d'un titre ni d'un mandat

II - PRESENTATION GENERALE	II
2) BALANCE GENERALE	2

TITRES EMIS

(y compris restes à réaliser N-1)

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes d'investissement - Total		330 103 923,12	370 237 300,69	700 341 223,81
Sous-total des opérations réelles		330 103 923,12		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors c/.1068)	36 427 601,10		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	39 698 741,78		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	241 000 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/.204)(1)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (1)	342 970,91		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (1)	9 347,60		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (1)			

23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)	10 400 535,20		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 208 571,53		
45	Opération pour c/ de tiers	16 155,00		
<i>Sous-total des opérations d'ordre</i>			370 237 300,69	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)			
040	OPERATIONS D'ORDREE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		266 052 000,87	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		104 185 299,82	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1				380 356 361,86

Pour information				
001 Solde d'exécution reporté N-1				

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 21 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(2) Cette opération est sans réalisation et ne donne pas lieu à émission d'un titre ou d'un mandat

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total		1 673 788 711,21	263 694 719,44	1 937 483 430,65
<i>Sous-total des opérations réelles</i>		1 673 788 711,21		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 705 336,96		
731	IMPOSITIONS DIRECTES	372 929 492,00		
73	IMPOTS ET TAXES (hors c/.731)	541 954 342,31		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	713 922 096,64		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 449 494,71		
76	PRODUITS FINANCIERS	23 626 826,44		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 165 342,74		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000,00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 835 779,41		
<i>Sous-total des opérations d'ordre</i>			263 694 719,44	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		263 694 719,44	

Pour information				
002 Résultat de fonctionnement reporté N-1				49 899 930,04